



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3

Présidence | Mécénat

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tél : 04 67 14 21 97 - 04 67 14 22 74

developpement@univ-montp3.fr

www.univ-montp3.fr

DECLARATION DE DONNÉS (Particuliers)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Pays :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Je souhaite recevoir les informations relatives aux activités de l'Université Paul-Valéry - Montpellier. Les informations envoyées pourront comprendre des appels aux dons de l'Université. Je pourrai me désabonner de ce service gratuit à tout moment.

AVANTAGE FISCAL

En soutenant le chantier école du Musée des Moulages, vous pourrez bénéficier d'une réduction égale à 66% du montant de votre don sur l'impôt sur le revenu¹ (ou 75% si vous payez l'impôt sur la fortune²), ceci dans une limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque vous donnez 100€, vous ne donnez réellement que 34€ et bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66€.

¹ Article 200 du code général des impôts

² Article 885-0 V bis A du code général des impôts

Un reçu fiscal vous sera transmis dès traitement comptable de votre don

adresse un don d'un montant de €

par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et envoyé accompagné de la présente déclaration à :

*Université Paul-Valéry Montpellier 3
Présidence / Mécénat
Bâtiment administratif Les Guilhems
Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5*

ou

par virement bancaire en précisant la référence "**Chantier Ecole**"

RIB : Code Banque 10071 | Code Guichet 34000 | N° de compte 00001003387 | Clé RIB 27

IBAN : FR76 1007 1340 0000 0010 0338 727

Merci pour votre soutien !

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 met en œuvre, sous la responsabilité de sa Présidente, un traitement de données à caractère personnel concernant ses donateurs. Celui-ci a pour finalité la gestion administrative des dons et le suivi de l'édition et de l'envoi des reçus fiscaux. En outre, il permet à l'Université de diffuser par courrier électronique des bulletins d'informations pouvant contenir des sollicitations de don. Le bulletin pourra exceptionnellement être diffusé par voie postale. Cette dernière finalité est facultative et requiert votre consentement, que vous pouvez formuler en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès du service du mécénat, Université Paul-Valéry Montpellier 3, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5, adresse e-mail : developpement@univ-montp3.fr